RESiSTONS ENSEMBLE
CONTRE LES ViOLENCES POLiCiERES ET SECURiTAiRES

Bulletin n°31 • Juin 2005

Résistons ensemble c/o CiCP, 21ter, rue Voltaire, 75011 Paris | Site : http://www.resistons.lautre.net
Recevoir ce bulletin par Internet : resistons_ensemble@yahoo.com | Le recevoir par la poste : envoyer un carnet de timbre pour dix numéros

Le réseau Résistons ensemble a été formé à la suite du Forum de Saint-Denis, le 26 mai 2002, au cours duquel s'étaient rencontrés des collectifs locaux (Lyon, Strasbourg, Rouen, Nantes, Draguignan, etc.) ainsi que des individus et une série d'organisations et d'associations, tous décidés à œuvrer contre les violences policières et sécuritaires. RE n'est donc pas une organisation politique. Son but est d'informer, de briser l'isolement des victimes des violences policières et sécuritaires et de contribuer à leur auto-organisation.

La justice à l'ordre

Les mises en accusations, les jugements pleuvent par dizaines. Des peines de prisons, fermes ou avec sursis, des TIG de centaines de jours, des amendes allant jusqu'à 8000 euros, des procès à huis clos…, la criminalisation du mouvement lycéen est en marche.

C'est parce que ces milliers de jeunes ont osé occuper la rue, dire non à Fillon et au gouvernement, c'est parce ce qu'ils ont osé reprendre les vielles méthodes du mouvement ouvrier que le pouvoir les criminalise. Et c'est vraiment n'importe quoi, «violence en réunion», «violence à agent de la force publique en réunion»… la justice charge lourdement des gamins et des gamines, des étudiants. Mais aussi les rares (trop rares) profs qui ont reconnu dans le mouvement lycéens une remise en cause de l'avenir de misère que cette société nous réserve. Après les coups de matraques, l'éducation civique des participants au mouvement lycéen se poursuit dans les cours de justice. Leur résistance n'a pas fléchi, elle passe aujourd'hui par la défense des victimes de la répression. Leurs expériences rejoignent celles des jeunes des cités et quartiers qui sont les cibles quotidiennes de la répression policière et judiciaire, des lois Vaillant, Sarkozy, Perben. On ne sait pas encore comment ce mouvement de contestation radicale pourra se poursuivre, il faudrait sans doute, qu'il trouve des relais dans d'autres couches de la jeunesse et parmi les «adultes». Tout de suite, la première tâche est la défense des victimes de cette criminalisation. Mais une chose est certaine, le mouvement lycéen a mis à nu la couardise du pouvoir, la violence de sa police, sa justice à l'ordre et la trouille des «démocrates».

> Le droit de tirer à vue ?

C'est le projet de la constitution européenne qui l'affirme : *«nul ne peut être condamné à la peine de mort, ni exécuté»*, mais il déclare aussi que la mort peut être donnée *«pour réprimer, conformément à la loi, une émeute ou une insurrection.»* (article 2[2] de la CEDH, page 170). Il y a quelques semaines, en Ouzbékistan, le dictateur local a fait tirer à la mitrailleuse lourde sur la foule de manifestants, il y a au moins mille morts. Nos gouvernants, les partis de gauche comme de droite ont dénoncé cette barbarie. Pourtant les mêmes sont restés étrangement silencieux sur cet article du projet de constitution qui voulait graver dans le marbre le droit de tuer comme en Ouzbékistan. Ce silence n'est pas étonnant quand on découvre que le même article figure dans la Convention européenne des droits (!) de l'homme, signée en 1950 ! Le projet de constitution est rejeté. Mais quand le pouvoir envoie le GIPN encagoulé contre les postiers en lutte, quand il matraque les lycéens - qui peut dire quand, face à une offensive sociale de grande ampleur, l'état d'émeute ou d'insurrection pourra être déclaré… au nom des «droits de l'homme» ? Avec le gouvernement Villepin-Sarkozy, tout est possible, la résistance est à construire.

> Manifestive à Lyon : après la police c'est la justice qui tape dur !

Dans le cadre du Festival des Résistances, à Lyon, a eu lieu une manifestive le 30 avril. Jusqu'à l'intervention de la BAC, sans brassard, au milieu de plusieurs centaines de personnes : lacrymos, flashball, taser… pour arrêter une manifestivante qui tentait de calmer la foule. Poursuivie pour appel à l'émeute, violences volontaires, tentatives de se saisir de l'arme d'un policier (…), incarcérée pendant 26 jours et libérée dans l'attente de son procès le 6 juillet, de nouveaux éléments ont été apportés…

Ce même 30 avril, la police interviendra de nouveau et arrêtera cinq personnes, trois incarcérées et jugées le 26 mai pour violence avec armes (jet de canettes) : de 1 à 4 mois fermes ! Les deux autres poursuivis sur le même motif ont obtenu des reports. **Procès : rendez-vous le 6 juillet. Solidarité avec les précaires embastillés !** Infos : http://rebellyon.info/

Soutien : CCP 1433659 Y – Lyon Contact : collectifdesoutien30avril@no-log.org

> CHRONIQUE DE L'ARBITRAIRE

Le GIPN contre les grévistes Neuf agents ont été arrêtés, suite à l'intervention des CRS et du GIPN cagoulé arrivés en hélicoptère au centre de tri de Bègles occupé par les postiers en lutte. Ils protestaient contre la suppression d'emplois. La Poste a porté plainte contre eux pour «enlèvement et séquestration» de leurs chefs. 14 agents sont suspendus et risquent de très lourdes sanctions internes. Les postiers ont répondu par une série de grèves et de manifestations contre la criminalisation du mouvement social, contre la destruction du service public et pour l'annulation des poursuites.
Le 10 juin, le premier postier devrait passer devant une commission de discipline, il risque le licenciement. Un rassemblement aura lieu le 9 juin devant le siège de la poste à 14h30, bd de Vaugirard.

À Montbrison : quelle justice ? Le 10 mars 2003 Aurélien Joux avait 24 ans. Arrêté au moment où il pensait visiter un hangar, il avait reconnu les faits au poste de gendarmerie sans opposer de résistance. Dans la nuit, alors qu'il était menotté et entouré de quatre gendarmes armés, il a été tué d'un coup de fusil à pompe dans le dos. Après plus de deux ans d'attente, le 19 mai dernier, avait lieu le procès du gendarme accusé «d'homicide involontaire» ! Le jour dit, l'audience aussi se fit attendre ; convoqué à 14h elle débuta vers 21h. Assez tard pour que l'expert en balistique soit obligé de partir, attendu dans un autre procès, et malgré une demande de report de la famille pour cette raison. Le procès se termina donc à une heure du matin dans la fatigue et sans le témoignage capital de l'expert contredisant la version du gendarme selon laquelle «le coup serait parti tout seul»...
Le procureur a requis 18 mois de prison avec sursis sans aucune autre peine supplémentaire pour ce gendarme «comme tous les autres». Le verdict sera rendu le 16 juin 2005. Pour soutenir la famille rendez-vous à 13h30 au tribunal de Montbrison.

Traquenard à St Augustin À Paris, place St Augustin, un rassemblement autorisé par la préfecture de Paris, où sont présents de nombreux sans papier, tourne au traquenard.
La manifestation se déroule dans le calme. Un délégué du CSP 77(seine et marne) et deux autres camarades décident d'aller accueillir des amis pour rejoindre le rassemblement. S'écartant des manifestants, ils se retrouvent isolés du groupe, l'occasion est trop belle pour la police. Avec une vitesse et une discrétion extraordinaire, les trois hommes sont interpelés et emmenés directement dans la station de métro St Augustin. Parmi eux se trouve un sans papier. Quatre autres personnes du CSP 18 sont arrêtés dans les mêmes conditions dans le métro Strasbourg st Denis.
Un traquenard parfaitement organisé ; serait-ce là la réponse du gouvernement aux revendications des sans papiers ?

À Toulouse, traitement de choix En février/mars 2005, sur décision du ministre de l'intérieur 25 quartiers dans tout le pays écopent d'un traitement spécifique. Dans le quartier de la Reynerie au Mirail, comme ailleurs, la «lutte contre l'insécurité» se manifeste alors par un harcèlement au quotidien, vexations, menotages abusifs, contrôle au faciès, déploiement de forces... accompagnées de brutalités policières. Durant ces épisodes parfois violents, quatre jeunes arrêtés le 20 mars sont passés en comparution immédiate pour outrage, rébellion, violences, jets de pierres ou de cocktail Molotov. Le procès a poursuivi cette politique d'écrasement. Malgré l'absence d'aveux, de preuves et les contradictions policières, les 4 personnes ont été lourdement condamnées, de 6 à 9 mois de prison ferme ! Elle ont fait appel...
Depuis fin avril les familles, voisins et amis s'organisent collectivement, tracts, tables de presse, pétition... Un rassemblement de protestation de 250 à 300 personnes a eu lieu le 5 mai à la Reynerie. D'autres initiatives sont en cours et la solidarité ne fait que s'étendre...
(Source http://cnt-ait.info/rubrique.php3?id_rubrique=21)

Au lycée Galilée, il n'est pas bon d'être malade

Ça s'est passé au lycée Galilée de Gennevilliers (92). Un lycéen se sent mal, il va voir l'infirmière scolaire. Celle-ci, craignant un malaise suite à une prise de drogue, appelle les pompiers. Ils arrivent, mais au lieu de le soigner sur place ou de l'amener à l'hôpital, ils appellent la police. Les flics arrivent en nombre, une vingtaine (!). Ils arrêtent le jeune et ils lui font traverser la cour du lycée menotté, comme un dangereux malfaiteur. Le lycéen est finalement conduit à l'hôpital, qui le libère le lendemain. Résultat de ce gâchis : l'infirmière a perdu la confiance des élèves, les pompiers sont assimilés aux flics, l'Ecole comme lieu d'apprentissage des connaissances, est de nouveau atteinte par ce genre de provocation policière.

> SUR LE ViF *Dans le Val-de-Marne*

«Samedi 14 mai 2005 vers 19h15, mon compagnon, accompagné de son fils de 10 ans et de notre fille de 16 mois sont montés dans le bus. Une bande de jeunes les précède, ainsi que trois policiers. Une "discussion" est engagée entre les policiers et les jeunes. Un des policiers a fait usage d'une bombe lacrymogène. Mon ami se trouvant juste derrière le policier, lui demande de faire attention car il y a ses enfants dans le bus. Cet agent de police s'est retourné et l'a gazé au visage. Les policiers ont commencé à le "tabasser". Ensuite les portes du bus se sont ouvertes et ils l'ont tiré par les cheveux et ont continué à le "tabasser" dehors, accompagné de leurs collègues (une dizaine environ, coups de matraque, coups de poing, coups de pied). Au même moment, bien sûr, ma petite fille de 16 mois était attachée dans sa poussette dans le bus rempli de gaz lacrymogène. Le petit ayant repris ses esprits a pensé à sa sœur et a demandé de l'aide à un monsieur, qui est venu la sortir de ce bus. À force d'entendre mon ami crier que sa fille se trouvait dans le bus, les forces de police ont arrêté de lui taper dessus.»
La famille a porté plainte, affaire à suivre...

> AGiR Mouvement lycéen



Rassemblements de soutien devant les tribunaux : Mardi 14 juin, au TGI de Paris, M° Cité, 8h30 verdict de Salah et Adrien. **Jeudi 16 juin, au TGI de Paris, M° Cité, 8h30** procès d'Hicham. **Meeting : Vendredi 10 juin 19 h** à la Bourse du travail de Paris, 3 rue du Château d'eau M° République – **manifestation : samedi 11 juin, 14h République**.

Procès en appel de Kamel (DAEWOO-ORION)

150 à 200 personnes se sont réunies le 24 mai devant la Cour d'Appel de Nancy pour témoigner leur soutien à Kamel Belkadi dans l'affaire de l'incendie de DAEWOO-ORION (*Cf.* RE n°30). Le procureur avait requis 36 mois de prison dont 6 mois fermes alors qu'aucun élément matériel n'était venu appuyer la culpabilité de Kamel et que son avocat avait démonté l'ensemble du dossier d'accusation. Le verdict a été renvoyé. **Un rassemblement est prévu le mardi 14 juin, jour du verdict, à 11h30 devant la cour d'appel de Nancy** (du Côté de la Place Carrière). **Info : http://nancy-luttes.net/soutien.kamel.daewoo/**

Procès des étudiants de Nanterre

Après 3 mois de détention provisoire Sébastien a été condamné le 30 novembre 2004 à 4 mois de prison ferme et 3000 euros de dommages et intérêts pour « violence en réunion et détérioration d'un monument d'utilité publique » (Cf. RE N°25). Cette condamnation résulte essentiellement de ses antécédents judiciaires et se base sur les simples accusations des vigiles en contentieux avec lui pour sa participation aux différentes luttes des étudiants de Nanterre ces dernières années, suite de la politique du tout répressif de Paris X. Sébastien a fait appel. Pour cette occasion, **un rassemblement est prévu lundi 13 juin à 14 h à la 7e chambre de la cour d'appel de Versailles,** à proximité de la gare de Versailles-Rive Gauche (avenue de l'Europe).